

SANTÉ

SANTÉ PUBLIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

MINISTÈRE DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Mission interministérielle de lutte
contre les drogues et conduites addictives

Secrétariat général des ministères
en charge des affaires sociales

Direction générale de la santé

*Direction de la jeunesse,
de l'éducation populaire
et de la vie associative*

Délégué interministériel
aux grands événements sportifs

Instruction SG/MILDECA/DGS/DIJ/DJEPVA/DIGES n° 2016-43 du 5 février 2016 relative à la mise en place d'actions de prévention et de réduction des risques lors du championnat d'Europe de football 2016

NOR : AFSZ1605057J

Validée par le CNP du 5 février 2016. – Visa CNP 2016-17.

Date d'application: immédiate.

Catégorie: recommandations et présentation du guide « Grands rassemblements sportifs et culturels: mettre en place un dispositif adapté de prévention et de réduction des risques ».

Résumé: cette instruction a pour objet de permettre la mise en place d'actions de prévention et de réduction des risques au cours de l'Euro 2016.

Mots clés: agence régionale de santé (ARS) – santé publique – prévention – réduction des risques.

Référence: instruction DGS/DUS/CORRUSS n° 2015-315 du 6 novembre 2015 relative à la préparation de la couverture médicale et sanitaire du championnat dénommé « Euro 2016 ».

La présidente de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et conduites addictives, le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales, le directeur général de la santé, le délégué interministériel à la jeunesse, le directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et le délégué interministériel aux grands événements sportifs à Mesdames et Messieurs les préfets de région; Mesdames et Messieurs les directeurs généraux des agences régionales de santé; Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux et départementaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale; Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale; Mesdames et Messieurs les directeurs de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Copie à Mesdames et Messieurs les préfets de département; Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux de la cohésion sociale et de la protection des populations; Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux de la cohésion sociale.

Lors d'événements festifs ou sportifs importants qui ont eu lieu ces dernières années, des guides précisant la démarche « Prévention et réduction des risques » ont été élaborés.

Dans le cadre du groupe de travail santé/prévention Euro 2016 mis en place par le délégué interministériel aux grands événements sportifs (DIGES), un nouveau guide méthodologique « *Grands rassemblements sportifs et culturels: mettre en place un dispositif adapté de prévention et de réduction des risques* » a été élaboré.

tion des risques» a été élaboré par la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) au ministère de la ville, de la jeunesse et des sports en coordination, avec la mission interministérielle de lutte contre les drogues et conduites addictives (MILDECA), la direction générale de la santé (DGS) au ministère des affaires sociales, de la santé et du droit des femmes et le secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales (SGMCAS), la direction des sports (DS) au ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, la délégation à la sécurité et à la circulation routières (DSCR) au ministère de l'intérieur ainsi que l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES – future Agence nationale de santé publique).

La diffusion de ce guide a été annoncée dans l'instruction « relative à la préparation de la couverture médicale et sanitaire du championnat d'Europe de football dénommé Euro 2016 », en date du 6 novembre 2015, adressée par le ministère chargé de la santé aux ARS et, pour information, aux préfets. Il est disponible sur le site intranet des ministères sociaux (PACO/ Rubrique Jeunesse / DJEPVA)¹ et sur le site internet de la MILDECA².

Outre les dix villes concernées par la mise en place de zones officielles de supporters, (fans zones et *fans embassy*³), sous la responsabilité des villes hôtes, le guide pourra être utile à d'autres villes qui voudraient organiser de grands rassemblements festifs de population pour accompagner la retransmission des matches sur grand écran.

Si ce guide constitue un document de référence très utile pour vos services, il faut à ce jour tenir compte des réflexions et démarches déjà engagées par les groupes de travail réunis sous l'égide des préfets concernés directement par le déroulement de la compétition dans les dix villes hôtes avec, le cas échéant, la participation des ARS.

En termes d'ingénierie de la démarche, nous vous invitons à vérifier que, dans le cadre des travaux en cours, l'ensemble des acteurs concernés est bien associé à la démarche et qu'ils disposent des liens utiles pour accéder au guide.

Celui-ci propose une liste des acteurs potentiels non exhaustive qui doit être adaptée au contexte local : services de l'État, partenaires sportifs, organisateurs de la compétition, villes hôtes (élus et services compétents), pôles régionaux de compétence en éducation pour la santé et promotion de la santé (PRCEPS/PS), partenaires associatifs et autres structures concernées notamment les centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogue (CAARUD) et les comités de coordination de la lutte contre l'infection par le VIH (COREVIH).

Compte tenu du contexte découlant des attentats du 13 novembre 2015 et des décisions d'ordre général qui seront prises par le Gouvernement, vous serez amenés à adopter une démarche pragmatique et à vous adapter à l'organisation mise en place par chacune des villes hôtes. Il est aussi essentiel que les forces de l'ordre soient associées au plus près pour s'assurer de la compatibilité des actions de prévention santé envisagées avec les impératifs de sécurité.

Le guide propose des modèles d'actions que vous pouvez reprendre ou adapter. Nous attirons votre attention sur deux points majeurs qui devraient sous-tendre vos initiatives :

- l'installation d'un espace de prévention dans les fans zones, *fans embassy* (ou tout autre lieu de rassemblement de supporters).

Pour l'efficacité de votre action, il convient de prendre rapidement contact avec les organisateurs (villes ou leurs prestataires) car seront déjà installés, dans ces zones de supporters, des espaces dédiés aux partenaires commerciaux des organisateurs de l'événement.

- l'adoption d'une démarche privilégiant la rencontre avec le public par la diffusion d'informations, le conseil, les actions de médiation, etc.

En termes d'information l'INPES mettra à votre disposition fin avril, en version dématérialisée sur son site, un document bilingue de prévention destiné au public sur différents thèmes (alcool, tabac, santé sexuelle et IST, alimentation et activité physique, canicule). Vous trouverez également dans le guide des exemples d'actions mises en place lors d'événements antérieurs ainsi que des références à des sites et guides.

Des documents sont aussi mis en ligne sur le portail des supporters géré par le ministère des sports⁴, site ouvert dont les rubriques seront alimentées au fur et à mesure par les ministères concernés.

¹ <https://paco.intranet.social.gouv.fr/sport/DJEPVA/jeunesse>

² <http://www.drogues.gouv.fr/la-mildeca/l-action-publique/l-action-territoriale>

³ Une ambassade de supporters est un point d'accueil, d'échange et de service (informations et aide pour les supporters, notamment ceux venant de pays étrangers).

⁴ <http://be.france.fr/fr/euro2016/rubric/91531/supporters-euro-2016-bienvenue-france>

Par ailleurs, nous vous informons que la MILDECA et le secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD) ont décidé de renforcer la coordination de leurs politiques ; et adresseront prochainement, aux territoires qui accueilleront l'Euro 2016, un appel à projets commun, conformément aux orientations de l'annexe commune à leur circulaire respective d'orientations des crédits pour 2016.

*La présidente de la Mission interministérielle
de lutte contre les drogues et conduites addictives,*
D. JOURDAIN MENNINGER

*Le secrétaire général des ministères
en charge des affaires sociales,*
P. RICORDEAU

Le directeur général de la santé,
B. VALLET

*Le délégué interministériel à la jeunesse,
directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire
et de la vie associative,*
J.-B. DUJOL

*Le délégué interministériel
aux grands événements sportifs,*
N. DESFORGES